

13.0 crédits

1 + 2q

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Préalables :	<p>Pour réaliser le TFE, l'étudiant s'appuie sur des connaissances acquises dans le cadre d'un ou plusieurs cours du programme, complétées par des lectures et par une information ou une documentation secondaires spécialement rassemblées pour ce travail par l'étudiant/e lui/elle-même.</p> <p>Une initiation à l'information et à la documentation européennes est formellement organisée à cette fin.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A travers le travail de fin d'études, l'étudiant doit démontrer sa capacité personnelle à définir une question pertinente sur la construction européenne et à la traiter en respectant les exigences d'un travail universitaire dans la ou les disciplines du programme concerné. Centré sur un sujet précis, le travail ne peut donc pas porter sur une synthèse générale ou une large fresque.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Le travail de fin d'études consiste en un texte d'environ 50.000 signes (espaces non compris), soit une vingtaine de pages (2500 signes par pages), rédigé selon les formes requises par la communication scientifique (explicitation de l'objet et de la démarche méthodologique, plan cohérent, définition précise des notions, références bibliographiques complètes et correctement présentées, sources correctement indiquées, écriture claire et soignée).</p>
Autres infos :	<p>Procédure à suivre:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) A la date du 1er mars, chaque étudiant/e doit avoir remis au secrétariat une fiche comprenant le titre du TFE, l'exposé succinct du projet ainsi que l'accord du titulaire qui a décidé de suivre le TFE. L'accord formel du titulaire sur le projet déposé est obligatoire. 2) Réalisation du travail de fin d'études sous l'encadrement du directeur. Il est recommandé aux étudiants de demander à leur directeur un minimum de trois rencontres substantielles. 3) Le TFE doit être remis en deux exemplaires au secrétariat au plus tard le 20 mai. 4) Si le TFE est présenté en seconde session, il doit être remis en deux exemplaires au secrétariat au plus tard le 15 août. <p>Le respect de cette procédure conditionne la recevabilité de votre TFE.</p> <p>Le TFE est rédigé en français. Il peut également être rédigé en anglais moyennant l'accord du directeur de l'IEE des FUSL.</p>
Cycle et année d'étude: :	> Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne (horaire décalé)
Faculté ou entité en charge:	EURO